

GARANTIE COMMERCIAL

La société suivante :

Dénomination	BOUTTE SAS
Adresse	23, rue Voltaire
Code Postal	80531 FRIVILLE
Pays	France

En complément de la garantie légale de conformité de 2 ans et de la garantie contre les vices cachés, Boutté offre une garantie commerciale d'une durée de 10 **ans** à compter de la date d'achat, couvrant les défauts de fabrication et de matériaux sur tous les produits référencés chez LEROY MERLIN pour lequel l'extension de garantie est prévu.

Conditions d'application :

- La garantie couvre exclusivement les défauts de fabrication et les pannes liées à une utilisation normale du produit.
- Elle ne s'applique pas aux dommages résultant d'une mauvaise installation, d'un usage non conforme, d'un entretien inadéquat ou de modifications apportées au produit.
- La prise en charge de la garantie inclut la réparation ou le remplacement de la pièce défectueuse, à l'exclusion des frais de main-d'œuvre et des éventuels frais de transport.

Procédure de réclamation :

Pour bénéficier de cette garantie, l'acheteur doit contacter le service après-vente de [Nom de l'entreprise] en fournissant :

1. Une preuve d'achat (facture ou ticket de caisse).
2. Une description du défaut rencontré, accompagnée de photos si nécessaire.

Boutté s'engage à examiner la demande dans un délai de 10 jours ouvrés et à proposer une solution adaptée (réparation, remplacement ou avoir).

Cette garantie commerciale n'affecte en rien les droits dont dispose le consommateur au titre des garanties légales prévues par les articles L.217-4 et suivants du Code de la consommation et les articles 1641 et suivants du Code civil.

Fait à Friville

Date : 01-01-2025

Nom du représentant légal : Roch BURIDARD

Signature et tampon de la société : Par obligation



Frédéric MONCHAUX – Responsable Qualité